



Non renouvellement de contrat = démission

Par **lulu62**, le **16/04/2009** à **11:20**

Bonjour,rnlulu62rnVoir ses messagesrnNouveau membrernrnInscrit :
16/04/2009rnMessages : 1 Pas-de-Calais, Le 16/04/2009 11:13 rnbonjour. rnje suis dans la
meme situations que orane. mon contrat se termine cette année scolaire (après 5
renouvellement). si je comprends bien: nous pouvons prétendre à des indemnités chômage
mais licenciements ? si oui rnquel type de lettre dois je envoyer à l inspection academique?
avec accusé de reception je suppose? quelles demarches devons nous faire? quelle serait la
durée de droit aux indemnités chomage? pourrais je prétendre cumuler ces indemnités et les
cheques emploi services (mode de paiement de mes gardes d enfants extra scolaires chez l
employeur). merci de vos reponses. cordialement